



Succession d'une maison de ma soeur

Par **Guess**, le 19/03/2012 à 17:00

Bonjour,

j'ai perdu ma soeur il y a 5 mois. L'affaire est compliquée, car il y a une enquête policière. Ma soeur n'était pas mariée, et n'a pas laissé de testament. nous sommes 7 soeurs et mes parents, donc 50% pour mes parents et le reste aux soeurs.

nous sommes 2 à être en conflit avec 2 autres soeurs, elles voudraient que nous donnions nos parts à mon père, comme ça il pourra payer les avocats, sans frais de succession

mais je ne suis pas d'accord, je souhaiterais garder la maison de ma soeur.

Puis-je faire traîner l'affaire et ne peut pas signer les papiers si oui pendant combien de temps?

mes parents ont 50 %, ce qui veut dire qu'ils ont la majorité??

j'avais laissé des biens et des meubles chez ma soeur, puis -je les récupérer en sachant que je ne parle pas à mes soeurs.

merci et votre aide